



Fondation
CHUDUMONT
Foundation

Les dons en héritage
à la Fondation CHU Dumont :
Votre legs commence maintenant.

Guide de planification des dons



Nancy et David Holt

Photo de couverture : Ginette Hébert, survivante du cancer – symbole de courage, d'espoir et de générosité.

Le don en héritage réimaginé

Nombreux sont ceux qui pensent qu'un don en héritage est destiné à un avenir lointain, mais à la Fondation CHU Dumont, votre héritage commence dès aujourd'hui.

Un don en héritage, qu'il soit actuel ou planifié, reflète vos valeurs et votre vision des soins qui, vous l'espérez, seront toujours disponibles au Centre hospitalier universitaire Dr-Georges-L.-Dumont (CHU Dumont). Qu'il s'agisse d'une planification successorale, d'une assurance-vie ou d'un fonds de dotation, vous pouvez avoir un impact significatif dès aujourd'hui, qui perdurera pendant des générations.

L'important ce n'est pas la taille du don offert en héritage; c'est la taille de la vision qui compte. Découvrez comment votre héritage peut façonner l'avenir des soins dès aujourd'hui.

Nous sommes heureux de vous présenter les différentes façons d'inclure la Fondation CHU Dumont dans votre planification philanthropique. Que ce soit par une contribution annuelle ou un don testamentaire, vous créez un héritage durable d'espoir et de compassion qui contribuera à offrir des soins transformateurs pour les générations à venir.

Dre Julia Holt, sœur de David Holt dont le remarquable don testamentaire continue d'avoir un impact durable.

« Mon frère David et son épouse bien-aimée Nancy croyaient profondément qu'il fallait redonner à la communauté qui leur avait tant offert. Leur attachement à Moncton et à l'Institut atlantique de recherche sur le cancer, affilié au Centre hospitalier universitaire Dr-Georges-L.-Dumont, a inspiré David à créer quelque chose de significatif et de durable par l'entremise du Programme de recherche sur le cancer David et Nancy Holt.

Pour David, investir dans la recherche et les soins contre le cancer était plus qu'un geste de charité : c'était un engagement envers les générations futures, dans l'espoir qu'un jour le cancer ne semblerait plus insurmontable. Aujourd'hui, leur legs alimente un nouvel élan de recherche et d'innovation, il offre un espoir aux personnes atteintes d'un cancer, ainsi qu'aux

familles et aux communautés qui les soutiennent. David s'est senti profondément épanoui en sachant que ses valeurs et celles de Nancy allaient perdurer à travers une cause qui leur tenait tant à cœur.

Grâce à une planification successorale réfléchie, ils ont créé un fonds de dotation visant à soutenir un partenariat vital entre les hôpitaux locaux et l'Institut, lequel représente un engagement durable en faveur de l'amélioration des soins contre le cancer. Leur legs est le fruit d'une vision, d'une planification et d'un amour - un don qui continuera à toucher des vies dans les années à venir. Je suis fier de ce que David et Nancy ont rendu possible, et cela me rappelle que chacun d'entre nous peut laisser quelque chose qui compte vraiment. »

Le besoin: Un avenir en soins de santé qui vaut l'investissement

Les soins de santé évoluent à un rythme sans précédent. Les technologies médicales progressent. Les normes de soins s'accroissent. Les nouvelles maladies et les changements démographiques présentent de nouveaux défis. Tout cela exige des hôpitaux qu'ils suivent le rythme, mais aussi qu'ils prennent les devants.

Au cœur de Moncton, le CHU Dumont est bien plus qu'un hôpital : c'est une véritable bouée de sauvetage pour les communautés des Maritimes. Établissement phare du Réseau de santé Vitalité et premier hôpital du Nouveau-Brunswick à avoir obtenu la désignation universitaire, il offre des soins spécialisés et bilingues tout en faisant progresser l'enseignement, la recherche et l'innovation.

Par l'entremise de la Fondation CHU Dumont, nous investissons dans des priorités qui renforcent les soins, soutiennent les équipes de santé et favorisent des innovations porteuses de transformation. Votre appui garantit la poursuite de cette mission essentielle pour les générations à venir.

Le CHU Dumont est à l'avant-garde des soins dans des domaines clés qui sont essentiels à la santé et au bien-être de notre communauté et de notre province. C'est une réalité dont nous sommes fiers. Les dons annuels à notre fondation contribuent à répondre aux besoins immédiats. Mais pour maintenir et développer ces domaines d'excellence, nous devons investir dans des ressources à long terme et construire avec vision.

Des dons en héritage nous permettent:

D'appuyer le recrutement et la rétention des meilleurs talents médicaux

D'investir dans des technologies et des recherches de pointe

De contribuer à l'expansion des services et à la capacité de s'adapter aux défis futurs en santé

De renforcer l'infrastructure et d'encourager l'innovation en matière de soins aux patients



Lionel, Chantel et Ayden Gaudet

Photo gracieuseté de Sylvie Mazerolle

Lionel et Chantel Gaudet – bâtir un héritage de compassion grâce à leur planification de dons

« Durant plusieurs années, nous avons contribué à la campagne de l'Arbre de l'espoir. Un jour, lors d'une conversation avec notre planificateur financier, nous avons été informés que nous pouvions donner davantage à la cause en souscrivant une police d'assurance-vie. Sans même augmenter notre contribution annuelle, nous pourrions accroître de manière significative la valeur cumulée de notre don à notre décès.

Avant d'en arriver à cette décision, ce qui nous importait le plus était de nous assurer que ce don planifié ne réduirait pas la valeur de notre succession pour notre enfant. Ainsi, l'idée de contribuer davantage à l'Arbre de l'espoir de notre vivant nous est apparue comme une évidence. Savoir que, même après notre départ, nous continuerons à soutenir le développement du Centre d'oncologie Dr-Léon-Richard, a confirmé que c'était la bonne décision pour nous. »



Façons de donner : Votre héritage, à votre façon

Il existe de nombreuses façons de préparer votre héritage, et nous pouvons vous aider à trouver celle qui correspond à vos valeurs et à vos objectifs. Que vous souhaitiez faire une différence aujourd'hui, dans l'avenir ou les deux, il existe une option qui vous convient :

Un don par testament

Un legs est une façon simple mais puissante de laisser un impact durable. Vous pouvez choisir de désigner un montant précis, un pourcentage de votre succession ou le solde restant après d'autres legs.

En incluant la Fondation CHU Dumont dans votre testament, vous créez un héritage d'espoir et de soins transformateurs qui bénéficiera aux générations à venir. Les dons faits par testament sont également admissibles à un reçu officiel de don, ce qui peut aider à réduire les impôts sur la succession.

Avec un testament soigneusement préparé, vous pouvez vous assurer que vos proches sont pris en charge selon vos souhaits – tout en sachant que votre soutien continuera à faire une différence longtemps dans l'avenir. Et si vos circonstances changent, votre testament peut toujours être mis à jour pour refléter vos intentions actuelles.



Exemples de clauses de legs

Les exemples de clauses suivants sont présentés pour vous aider, vous et votre conseiller juridique, à préparer votre testament. Nous vous encourageons à consulter un professionnel qualifié lors de l'élaboration ou de la révision de vos plans successoraux. **La Fondation CHU Dumont ne fournit pas de conseils juridiques ou financiers; les exemples ci-dessous sont présentés à titre de référence uniquement et doivent être examinés avec votre conseiller professionnel.**



Legs spécifique

Un don en vertu duquel la Fondation CHU Dumont reçoit une somme prédéterminée.

« Je donne à la Fondation CHU Dumont, située à Moncton, au Nouveau-Brunswick, la somme de _____\$ (dollars) qui sera utilisée aux fins générales de la Fondation » (ou à une fin spécifique, si désiré).



Legs résiduel

Vous pouvez choisir de léguer la totalité ou une partie du reliquat de votre succession, c'est-à-dire ce qui reste une fois que les impôts, les dépenses et les dons spécifiques ont été pris en compte. L'avantage de ce type de legs est qu'il croît ou diminue avec votre succession, de sorte que la proportion de votre don reste toujours la même.

« Je donne à la Fondation CHU Dumont, située à Moncton, au Nouveau-Brunswick, la totalité (ou __%) du reliquat de ma succession qui servira aux fins générales de la Fondation » (ou à une fin spécifique, si désiré).



Legs conditionnel

Ce type de legs prend effet seulement si votre projet initial n'est pas réalisable. Par exemple, vous pouvez choisir que la Fondation reçoive une partie de votre succession si vos autres bénéficiaires décèdent avant vous.

« Si l'un des bénéficiaires nommés dans le présent testament n'est pas vivant à mon décès, je donne sa part de ma succession à la Fondation CHU Dumont, située à Moncton, au Nouveau-Brunswick, pour qu'elle l'utilise à ses fins générales » (ou à une fin spécifique, si désiré).



Dons d'assurance-vie

Vous pouvez désigner la Fondation CHU Dumont comme bénéficiaire d'une police d'assurance vie nouvelle ou existante. Selon la structure de la police, vous pourriez bénéficier d'avantages fiscaux de votre vivant, ou votre succession pourrait recevoir un reçu officiel pour don de bienfaisance. La Fondation peut également être désignée comme propriétaire de la police, auquel cas un reçu est émis pour la valeur de rachat de la police ainsi que pour les primes futures.

En plus de ces avantages fiscaux, les dons d'assurance vie ne sont pas assujettis aux frais de succession, restent privés et ne peuvent être contestés comme cela peut parfois être le cas pour des dons faits par testament. Comme pour tous les dons faits à la Fondation CHU Dumont, vous pouvez spécifier l'utilisation des fonds, garantissant ainsi que vos intentions soient respectées.

Fonds de retraite enregistrés (REER/FERR)

Désigner la Fondation CHU Dumont comme bénéficiaire de votre REER ou FERR vous permet de faire un don important tout en réduisant potentiellement les impôts dus par votre succession.

Selon les règles fiscales en vigueur, les dons allant jusqu'à 100 % du revenu imposable peuvent être déduits de votre déclaration finale de revenus, avec la possibilité de reporter toute portion inutilisée à l'année précédente. Sans conjoint survivant, la valeur totale d'un REER ou d'un FERR doit être déclarée comme revenu au moment du décès, ce qui peut entraîner des impôts importants. En désignant une partie ou la totalité de votre REER ou FERR à la Fondation CHU Dumont, votre succession reçoit un reçu fiscal pour don de bienfaisance afin d'aider à compenser ces impôts.

De plus, les produits vont directement à la Fondation CHU Dumont sans passer par la succession, permettant ainsi d'économiser sur les frais d'homologation. Votre don aura un impact durable, soutenant les familles et favorisant l'amélioration des soins pour les générations à venir.



Fonds orientés par le donateur

Vous pouvez désigner la Fondation CHU Dumont comme bénéficiaire de votre fonds orienté par le donateur (FOD) ou de votre fondation familiale, dès maintenant ou par l'entremise de votre succession. En coordonnant ce choix avec l'administrateur de votre fonds, vous vous assurez que votre don sera dirigé conformément à vos souhaits, créant ainsi un impact significatif et durable.

Envisagez une stratégie de don combiné

Maximisez votre impact en combinant un don immédiat avec un don planifié dans votre testament ou votre succession. Cette approche vous permet de constater dès maintenant la différence que votre générosité peut faire, tout en garantissant que votre héritage continue de croître pour l'avenir. En jumelant des dons actuels à un don planifié, vous pouvez créer un fonds désigné – pouvant être utilisé maintenant ou conservé en dotation – qui apporte un soutien immédiat aux initiatives en santé et offre des bénéfices durables pour les générations à venir.

Dons de valeurs mobilières

Soutenez la Fondation CHU Dumont avec des actions, obligations, fonds communs de placement ou autres valeurs mobilières cotées en bourse. Ces dons offrent d'importants avantages fiscaux et sont généralement exempts d'impôt sur les gains en capital, ce qui en fait une option idéale pour les donateurs détenant des valeurs fortement appréciées. Les donateurs reçoivent un reçu officiel de don pour le montant total de la valeur marchande des titres. **Nous vous encourageons à consulter votre conseiller financier afin de vous assurer que cette option s'intègre à votre planification financière et successorale globale.**

Fonds désignés

Établissez un fonds à votre nom – ou en l'honneur d'un être cher – pour créer un impact durable sur les soins aux patients, la recherche et l'innovation à la Fondation CHU Dumont. Votre fonds peut soutenir les domaines qui vous tiennent le plus à cœur, contribuant ainsi aux avancées médicales, à l'amélioration de l'expérience des patients et à l'assurance que les familles bénéficient de soins de la plus haute qualité pour les générations à venir. En créant un fonds désigné, vous laissez un héritage significatif qui reflète vos valeurs et votre engagement envers la santé et le bien-être de notre communauté.

Les fonds désignés vous permettent de lancer un projet percutant dès maintenant

Les dons testamentaires ne sont pas seulement une affaire d'avenir et ils ne sont pas une solution à taille unique. De nombreux donateurs créent un fonds désigné afin d'avoir un impact immédiat tout en s'assurant qu'il se poursuivra pendant des générations.

Un fonds peut être créé en votre nom, ou en hommage à un être cher, pour soutenir les soins aux patients, la recherche et l'innovation. Les fonds peuvent être dépensés au fil du temps ou dotés à perpétuité.

Chaque année, une partie de votre fonds a un impact immédiat sur les patients et leurs familles. Dans le cas des fonds de dotation, le solde est réinvesti pour assurer la croissance du fonds. Ainsi, le fonds que vous avez désigné commence par un don unique et devient un héritage de compassion et de guérison qui perdurera pendant des générations.

Un don aujourd'hui, un projet pour demain

Par le biais de la Fondation CHU Dumont, vous pouvez appuyer l'hôpital maintenant grâce à un don qui reflète votre passion, puis inclure un legs testamentaire pour appuyer votre projet à plus long terme. Ainsi, vous serez témoin des bienfaits de votre générosité maintenant tout en sachant que votre legs sera perpétuel.

Un fonds désigné pour des besoins immédiats

Un fonds désigné pour des besoins immédiats offre un moyen flexible de répondre aux priorités émergentes du CHU Dumont. Contrairement aux fonds de dotation, ces fonds peuvent répondre à des besoins actuels ou futurs dans un délai déterminé, que ce soit pour les soins aux patients, la recherche ou les initiatives les plus urgentes de l'hôpital, tout en respectant vos consignes quant à l'utilisation du capital.

Fonds de dotation

Créez un fonds de dotation nommé grâce à un engagement minimum de 50 000 \$ (payable sur 5 ans) pour soutenir un programme ou un domaine qui vous tient à cœur. Vous pouvez l'enrichir au fil du temps ou le compléter par un don planifié, ce qui vous permettra de faire fructifier votre héritage tout en apportant un soutien durable à l'hôpital.

Invitez votre famille, vos amis ou vos collègues à contribuer, créant ainsi un héritage collaboratif qui reflète des valeurs communes. Les dons annuels peuvent également être dotés, de sorte que votre générosité se maintienne. Par exemple, une dotation de 50 000 dollars peut générer 2 000 dollars par an à perpétuité.

Les fonds de dotation investissent votre don; une partie des revenus est ensuite distribuée chaque année tout en permettant au fonds de croître, créant ainsi un héritage fiable pour les générations à venir.

Voici une illustration de la croissance du fonds de dotation, dans l'hypothèse d'un revenu d'investissement de 7%, d'une allocation annuelle de soutien de 4 % et d'un réinvestissement de 2%.¹

Année	Solde d'ouverture	Revenu de placement (7%)	Déboursés (4%)	Réinvestissement (3%)	Solde de clôture
0 1	50 000.00 \$	3 500.00 \$	2 000.00 \$	1 500.00 \$	51 500.00 \$
1 2	51 500.00 \$	3 605.00 \$	2 060.00 \$	1 545.00 \$	53 045.00 \$
2 3	53 045.00 \$	3 713.15 \$	2 121.80 \$	1 591.35 \$	54 636.35 \$
3 4	54 636.35 \$	3 824.54 \$	2 185.45 \$	1 639.09 \$	56 275.44 \$
4 5	56 275.44 \$	3 939.28 \$	2 251.02 \$	1 688.26 \$	57 963.70 \$

Exemples de projections de fonds de dotation sur 25 ans

Don en dotation	Soutien annuel (année 1)	Allocation de déboursé total (25 ans)	Valeur du fonds après 25 ans
50 000 \$	2 000 \$	72 000 \$	104 000 \$
100 000 \$	4 000 \$	144 000 \$	104 000 \$
500 000 \$	20 000 \$	720 000 \$	1 045 000 \$

Un fonds de dotation bien géré ne se contente pas de générer un soutien continu, il se développe. Au fil du temps, votre don initial peut **doubler de valeur**, ce qui accroît encore votre héritage.

¹Les rendements réels peuvent varier en fonction de la performance des investissements et des politiques de la fondation.

Comment nous pouvons vous aider à préparer votre héritage

Commencer est plus facile que vous ne le pensez.

Que vous envisagiez un legs, un fonds désigné ou un fonds de dotation, nous sommes là pour vous guider.

Discutez-en avec nous:

Notre équipe peut vous aider à explorer les options puis à choisir celle qui vous semblera propice.

Parlez-en à votre conseiller:

Un planificateur financier ou successoral peut voir à ce que votre don soit en lien avec votre projet global.

Partagez vos intentions:

En remplissant notre Formulaire d'intention de don en héritage (qui est non-contraignant) nous pouvons mieux planifier pour l'avenir tout en vous accueillant dans notre communauté de donateurs visionnaires.

Un legs qui sauve des vies

Un don en héritage c'est plus qu'une décision financière: c'est une déclaration d'espoir, de compassion et de foi en un avenir plus sain. Votre don permet de sauver des vies, de réconforter des familles et de renforcer les soins aujourd'hui et pour les générations à venir. Votre héritage commence au moment où vous décidez de faire la différence. Merci de franchir cette étape importante.

Pour les donateurs et les conseillers professionnels

Pour rendre votre expérience – ou celle de votre client – aussi simple que possible, nous avons rassemblé les informations clés nécessaires pour soutenir un don à la Fondation CHU Dumont, y compris notre nom légal et notre numéro d'enregistrement d'organisme de bienfaisance.

Merci

Prenez un moment pour imaginer la différence que la Fondation CHU Dumont apporte aux familles de notre région. Un don dans votre testament contribue à assurer la pérennité de ce travail essentiel pour les générations à venir.

Si vous avez déjà inclus la Fondation CHU Dumont dans votre testament, nous vous en sommes profondément reconnaissants. Veuillez nous en informer afin que nous puissions vous remercier et nous assurer que votre don est utilisé exactement comme vous le souhaitez. Nous nous engageons à honorer votre héritage, tout en respectant toujours votre vie privée et votre confidentialité.

Nous vous invitons à remplir un formulaire confidentiel de déclaration de don en héritage, disponible à l'adresse www.fondationdumont.ca/dons-planifies. Si vous préférez rester anonyme, soyez assuré que vos souhaits seront pleinement respectés.

Informations juridiques importantes:

Nom légal: La Fondation CHU Dumont

Numéro d'enregistrement: 891275141 RR 0001

Adresse: 330, avenue Université, Moncton (Nouveau-Brunswick) E1C 2Z3

Personne contact: michael.cantwell@fondationdumont.ca | (506) 962-6755

Site Web: www.fondationdumont.ca/dons-planifies

